



Photographie documentaire

Comment faire une demande de soutien ?



Soutien à la photographie documentaire contemporaine

Le Centre national des arts plastiques accompagne les photographes professionnels pour la production d'un projet documentaire. Ce soutien s'adresse à des photographes français et étrangers qui résident en France, dont la démarche s'inscrit dans un **cadre professionnel**, validé par des publications presse, par des aides de l'État, par des expositions individuelles dans des galeries privées ou lieux de diffusion de la photographie, ou par des publications d'ouvrages.

Avant toute démarche

- vérifiez votre éligibilité**, en consultant les informations disponibles [en suivant ce lien.](#)
- préparez vos documents**, ils sont listés page 9.

Conseils à suivre

- Pour remplir votre dossier, il est recommandé d'utiliser les **navigateurs Chrome, Firefox, Edge ou Safari** dans leurs versions récentes.
- Pensez à **enregistrer ce que vous avez saisi toutes les 10 minutes**. A défaut, vous serez déconnecté(e) automatiquement et perdrez les données saisies.



Créez votre compte

Pour accéder au formulaire de demande et soumettre votre dossier, vous devez créer votre compte de demandeur.

Aucun dossier n'est accepté en dehors du dépôt en ligne.

La création du compte vous permet de vous identifier par la suite avec ces éléments à garder en mémoire pour vous :

- un identifiant qui sera une adresse mél
- un mot de passe à créer

Après la création de votre compte, vous recevrez un mél automatique avec un lien pour accéder à la page de dépôt des dossiers. **Ce lien est à usage unique** : vous ne pouvez l'utiliser qu'à ce moment du processus.



Accédez à votre compte

Pour vous reconnecter et compléter votre dossier, copiez-collez dans votre navigateur l'adresse suivante :

<https://www.dispositifs-soutiencreation.cnap.fr/back/login>

Courriel	<input type="text"/>
Mot de passe	<input type="password"/>
<input type="button" value="Se connecter"/>	
Mot de passe oublié ?	



Vous rencontrez des problèmes de connexion ?

1/ Vous ne recevez pas le mél d'activation pour accéder à votre espace

Attendez 30 minutes. Si le mel ne vous est toujours pas parvenu, essayez de créer votre compte avec une autre adresse mél et si possible d'un autre type de messagerie (ex : hotmail-> Gmail).

2/ Après la création de votre compte, il n'est plus possible d'y accéder et vous recevez un mel indiquant « mot de passe incorrect » ou « non reconnu »

Copiez-collez le lien ci-après, jusqu'à ce qu'il soit possible de vous connecter au formulaire avec vos identifiants :

<https://www.dispositifs-soutiencreation.cnap.fr/login>

A défaut, essayez un autre navigateur (ex : Chrome -> Firefox), ou recréez un compte avec une autre adresse mél.



Complétez le formulaire

Le dossier peut être complété en plusieurs fois.

Pensez à enregistrer ce que vous avez saisi toutes les 10 minutes.

A défaut, vous serez déconnecté(e) automatiquement et perdrez les données non enregistrées.

Le **bouton « enregistrer » se situe en bas de chaque page**. Une fois les informations enregistrées, vous pouvez **revenir en haut de la page pour passer à l'onglet suivant**.

Toutes les cases doivent être remplies (mettre 0 si nécessaire). Seules les cases où apparaît la mention « facultatif » peuvent être laissées vides.



Résumé du projet

Synopsis et brève introduction du projet : pensez à rédiger le résumé du projet afin qu'il puisse être utilisé sur le site du Cnap si l'aide est accordée.

Le texte ne doit pas dépasser 1 500 signes.

Motivations à demander le soutien du Cnap

Indiquez en quoi le projet s'inscrit dans le champs de l'art contemporain et développer comment le soutien du Cnap permettrait de le produire.

Le texte ne doit pas dépasser 1 500 signes.

Budget

Détaillez chaque poste de dépenses et recettes. Les dépenses peuvent notamment inclure : les frais de voyage et de séjour, assistance ou frais techniques, achat de documentation, travaux photographiques (développement, tirages de lecture, traitement des images, etc)...

L'acquisition de matériel et les frais de production d'exposition ou de publication ne sont pas éligibles.



Téléchargez les documents

Pour être recevable votre dossier doit comporter les pièces suivantes :

DANS UN PREMIER PDF (10 mo maximum) intitulé **1.NOM_Prénom_artistique** comprenant :

- 1-une présentation du projet (dans la limite de 7 500 signes, soit 3 pages) précisant les motivations de la demande
- 2-un curriculum vitae
- 3-un portfolio d'une trentaine de visuels représentatif de votre travail
- 4-un budget détaillé des différents postes de dépenses

DANS UN DEUXIEME PDF (10 mo maximum) intitulé **2.NOM_Prénom_administratif** comprenant :

- 1-les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.)
- 2-les engagements chiffrés des partenaires éventuels
- 3-une photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- 4-une copie de votre avis de situation au répertoire SIRENE
- 5-une copie de l'attestation d'affiliation (en cours de validité) au régime de sécurité sociale des artistes auteurs, au registre du commerce ou son équivalent (pour les artistes français résidant hors de France)

DANS UN TROISIEME PDF (10 mo maximum) intitulé 3.NOM_Prénom_RIB comprenant un relevé d'identité bancaire (RIB)

ENREGISTRER SEPAREMENT AU FORMAT JPEG, 3 images légendées (10 mo maximum par image) représentatives de votre travail illustrant le projet ou plus globalement votre travail.

**Chaque PDF devra être de 10Mo maximum et
enregistré sur la plateforme
(aucun envoi par mail n'est accepté).**

Soumettez votre demande

Une fois le formulaire complété et les documents enregistrés, vous pouvez soumettre votre demande dans l'onglet « confirmation ».

Avant de soumettre la demande merci de bien vouloir vérifier toutes les informations saisies, celles-ci n'étant plus modifiables après soumission.



Cette opération clôturera et validera définitivement votre dossier de demande.

Avant de soumettre votre demande, vous pouvez imprimer le récapitulatif de votre dossier, mais une fois soumis vous ne pourrez plus y accéder.

Chaque maison de production ne peut envoyer qu'un seul dossier et tout envoi est définitif.

Attention : un dossier qui n'est pas soumis n'est pas pris en compte.



Besoin d'aide ? Une question ?

*Consultez la Foire aux questions disponible sur le site du Cnap
et contactez-nous !*